

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 JUIN 2021

\* \* \* \* \*

**PRESENTS** : Mme DALOT, MM. GASNET, ISOLA, CHEBANCE, Mmes PSALMON, BOURGOIS, GIGNON, FLUZIN, MM. DUFOSSÉ, GOUNY, PAROTON

**EXCUSES** : MM. SCHWEYER, GUILLEMET, PETIT, Mme GOUSSAUD.

## ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MAI 2021

Mme le Maire indique qu'il y a lieu de rajouter :

« **Bleuet de France** » : Compte tenu de la crise sanitaire, les collectes sur la voie publique au profit de l'Œuvre nationale du Bleuet de France n'ont pas pu être réalisées, le Conseil Municipal décide l'octroi d'une subvention de 30 € pour l'année 2021 (08 mai/11 novembre).

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

## DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME A NAUD

Mme le Maire présente une demande de certificat d'urbanisme de Mme Raymonde CHATARD concernant un projet de construction d'une maison d'habitation, sur la parcelle cadastrée section BE N°174 située à « Naud » en cette commune.

Le terrain est soumis au Règlement National de l'Urbanisme (R.N.U) et est situé hors des parties actuellement urbanisées de la commune.

Elle attire l'attention des membres présents sur l'article L 111-1-2 alinéa 4 du Code de l'Urbanisme qui stipule qu'une délibération motivée du Conseil Municipal peut permettre des constructions ou installations en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à la majorité,

**CONSIDERANT** que cette construction :

- Permettra de lutter contre le dépeuplement du village ;
- Conduira à l'installation de nouveaux habitants et ainsi assurera la pérennité des services existants, notamment celle de l'école ;
- Ne portera pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages dans ce secteur, ni à la salubrité, ni à la santé publique ;
- N'entraînera pas un accroissement des dépenses publiques, puisque les réseaux d'eau et d'électricité sont existants et situés au droit du terrain ;
- Que le projet n'est pas contraire aux objectifs généraux fixés à l'article L-110 du Code de l'Urbanisme.

**CONSIDERANT** qu'une demande de certificat d'urbanisme déposée en 2011 pour le même projet sur la même parcelle avait recueilli un avis favorable

**DEMANDE** que ce certificat d'urbanisme puisse être instruit favorablement compte tenu des éléments cités ci-dessus.

Au vu des demandes de dérogation qui semblent de plus en plus régulières, Julien CHEBANCE redemande que soit définies des règles générales applicables à ces demandes.

Mme le Maire propose que soit créé un groupe de travail pour définir des critères d'acceptation de ces demandes de dérogation.

## TARIFS CANTINE

Mme le Maire rappelle que le Décret du 29 Juin 2006 prévoit que les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**DECIDE** une augmentation de 1.79% sur les tarifs actuels à compter de la rentrée scolaire 2021/2022 soit :

☞ Tarif du repas servi aux élèves du RPI GLENIC/JOUILLAT : **2,85 €**

☞ Tarif du repas servi aux adultes :

◆ *Personnes Extérieures* : **5,80 €**

◆ *Personnel de la Collectivité* : **3,35 €**

◆ *Agent chargé de la confection des repas* : repas sous forme d'avantage en nature.

## BUDGET LOTISSEMENT DES ECURES : DECISION MODIFICATIVE

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**APPROUVE** les propositions suivantes :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

⇒ Compte 002 : « Résultats antérieurs reportés » : - 499.68 €

⇒ Compte 6745 : « Subventions aux personnes de droit privé » : - 499.68 €

## SUIVI DES DOSSIERS

◆ **Projet éolien** : Mme le Maire fait le retour de la campagne de porte à porte effectuée par la Société BORALEX du 17 Mars 2021 au 1<sup>er</sup> Avril 2021

♦ Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la mise en service de l'antenne relai à Chibert est prévue au mois d'Août 2021.

En ce qui concerne la zone blanche du « Pont », le dossier est en cours au niveau du Conseil Départemental.

## AFFAIRES DIVERSES

♦ Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Tour du Limousin se déroulera du 17 au 20 Août 2021 avec un passage sur la commune de Glénic lors de la 1<sup>ère</sup> étape. Le Comité organisateur demande une subvention de 500 €. Le Conseil Municipal décide de ne pas octroyer de subvention compte tenu de la participation de la Communauté d'Agglomération.

♦ Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de son souhait d'adhérer au dispositif proposé par le Parquet du Tribunal judiciaire de Guéret. Ces procédures s'inscrivent dans le cadre des pouvoirs de police générale et peuvent s'appliquer lors de conflits de voisinage, incivilités commises par des mineurs, nuisances sonores, ...

♦ Mme le Maire fait part d'un courrier d'EVOLIS 23 concernant l'assujettissement de la redevance spéciale pour le service compostage. Actuellement la commune bénéficie d'une prestation gratuite de compostage assurée par Evolis 23 pour le restaurant scolaire et le lotissement, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2021 le coût annuel de cette prestation s'élèvera à 351 €. Le Conseil Municipal décide de garder les composteurs actuels. Afin de conserver la gratuité, le suivi et l'entretien des sites seront assurés par l'Adjoint Technique.

♦ Mme le Maire présente le rapport d'inspection du restaurant scolaire par les techniciens du service vétérinaire de la DDETSPP de la Creuse qui indique le niveau d'hygiène très satisfaisant de l'établissement.

♦ **Radars :** Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une visite du radar tourelle situé au « Pont » a eu lieu le 14 Juin avec les services de l'Etat et le prestataire Aximum afin de voir l'implantation d'un panneau pour permettre le contrôle de la circulation dans les deux sens.

♦ **Grange :** Mme le Maire informe le Conseil que suite à une visite sur place l'Architecte des Bâtiments de France a indiqué par courrier « qu'il est souhaitable de ne pas démolir la grange mais de l'intégrer dans le projet de salle polyvalente ». Le Conseil Municipal a pris note et demande à Mme le Maire de déposer une demande de permis de démolir afin d'obtenir une réponse claire qui lui permettra de prendre une décision.

♦ Gérard GASNET fait le compte rendu d'une réunion de l'AMAC 23 concernant les ouvrages d'art et d'une réunion à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret sur les Eaux Pluviales Urbaines.

♦ Georges GOUNY fait le compte rendu de la Commission Tourisme du 02 Juin relative aux tarifs 2022 concernant les hébergements. Les activités estivales restent identiques à celle de l'année dernière.

♦ La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu Mardi 07 Septembre 2021 à 19 H.